

Optimiser les voies d'exécution offertes en adoptant une stratégie adaptée

PUBLIC

Juristes – Avocats – Crédit managers
– Experts-comptables – Comptables
– Notaires – Toute personne ayant en charge le suivi et le contrôle des dossiers contentieux

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en procédures individuelles ou avoir suivi la formation :

🔗 [Processus de recouvrement amiable et judiciaire des impayés : De la prévention à l'exécution \(511009\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis

Code
1245

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 120 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre une mesure exécutoire
- Choisir la mesure exécutoire adaptée
- Suivre le contentieux des mesures d'exécution

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Mettre en œuvre une mesure exécutoire

Identifier les différents intervenants

- Le commissaire de justice : un acteur incontournable ?
- Le juge de l'exécution : qui est-il, quelles sont ses missions ?
- Le tiers saisi : ses obligations
- Quiz : le rôle du juge de l'exécution

Disposer d'un titre exécutoire

- La distinction entre saisie conservatoire et saisie exécutoire
- L'appréciation de l'opportunité de la saisie conservatoire
- Guide pratique : tableaux synoptiques des différentes saisies avec délais à respecter entre chaque acte
- Évaluation en ligne post-formation : questionnaire de vérification des acquis

Choisir la mesure exécutoire adaptée

Apprécier la faisabilité de la mesure d'exécution

- Le coût
- L'intérêt du choix de la saisie
- Partage d'expériences : l'efficacité des mesures exécutoires déjà actionnées par les participants

Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Distinguer les différentes mesures exécutoires

- La saisie vente
- La saisie attribution
- La saisie de valeurs mobilières : un acte distinct ou deux actes en un ?
- La saisie sur les rémunérations
- La saisie immobilière
- Guide pratique : tableaux synoptiques des procédures de traitement de surendettement et collectives
- Évaluation en ligne post-formation : questionnaire de vérification des acquis

Suivre le contentieux des mesures d'exécution

Déterminer la procédure contentieuse des mesures d'exécution

- Le juge compétent : les modalités de saisine en fonction des saisies contestées
- L'incidence du statut patrimonial du débiteur sur l'exécution
- La concurrence entre SATD et saisie attribution
- La concurrence entre SATD et saisie sur les rémunérations
- Brainstorming : analyse du contentieux des mesures d'exécution à la lumière de la jurisprudence récente

Envisager les voies d'exécution face aux procédures collectives

- La problématique de la recevabilité d'un dossier de surendettement sur l'exécution
- Les incidences de l'ouverture d'une procédure collective sur les voies d'exécution en cours
- Cas pratique : les voies d'exécution en cas de procédure collective
- Évaluation en ligne post-formation : questionnaire de vérification des acquis

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 26 Aoû. 2026
- 11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 26 Aoû. 2026
- 11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

BORDEAUX

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

CHAMBERY

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

GRENOBLE

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

LILLE

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

LYON

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

MARSEILLE

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

NANTES

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

NICE

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

NIORT

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

PAU

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

RENNES

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

ROUEN

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

STRASBOURG

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

TOULOUSE

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

TOURS

- 26 Aoû. 2026
- 30 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

